

Conseil Municipal du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars à 18h30, à la mairie d'Albas sous la présidence de Jean Pierre Alaux, maire

Présents : Mmes Jacqueline Wegner, Marie-France Québriac, Yolande Reilhé, Alicia Mathis, Jolanda Van de Laar et Monette Destampes
Mrs Jean Pierre Alaux, Marc Decoudin, Christophe Delarge, Louis-Jean Hallé, Denis Bouchud, Adrien Garrit et Didier Guyot

Absent : Daniel Roudière

Monette Destampes est nommée secrétaire

Avant d'ouvrir le Conseil, Jean Pierre Alaux demande d'ajouter à l'ordre du jour le vote sur le montant de la redevance concernant l'exploitation du domaine public.

Demande acceptée à l'unanimité.

La séance est désormais ouverte, Mr le Maire propose d'approuver le PV du Conseil Municipal du 16 février 2024 adressé préalablement aux membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, Le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote du Budget communal 2024

Mme Monette Destampes présente les budgets 2024

Budget 2024

Section fonctionnement

Monette Destampes donne le détail des différents chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement

Au total, la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté :	236 704.50 €
Recettes de la section fonctionnement	530 129.60 €
Total	766 834.10 €
Dépenses de la section fonctionnement	550 135.52 €
Virement à la section investissement	216 698.58 €
Total	766 834.10 €

Section Investissement

Dépenses de la section investissement :	316 680.51 €
Restes à réaliser	58 174.00 €
Total de la section investissement :	374 854.51 €

Recettes de la section investissement	158 155.93 €
Virement à la section investissement	216 698.58 €
Total de la section investissement	374 854.51 €

Ce budget ne prévoit aucune augmentation des taxes communales.

Le budget communal 2024 est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Taux des taxes communales

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taxes communales, en les maintenant au même niveau qu'en 2023.

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal ne vote aucune augmentation de taux.

L'Etat, quant à lui, augmente les bases d'impositions.

Taxes foncières sur le bâti	46.33%
Taxes foncières sur le non bâti	135.53%
Taxes d'habitation	10.44%

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

Subventions aux associations

Le Maire, détenteur des demandes de subventions (accompagnées de bilans) présente au Conseil les propositions pour 2024 et procède au vote, association par association :

Associations		Pour	Contre	Abstention	
Comité des Fêtes	5000 €	13	13		accordé
Musique à Albas	1000 €	12*	12		accordé
Pêche albassienne	700 €	13	13		accordé
Pétanque	1000 €	13	13		accordé
Que le Roc Vive	800 €	13	13		accordé
Caminar	700 €	13	12	1	accordé
Gym albassienne	400 €	13	13		accordé
Cercle de l'Amitié	400 €	13	13		accordé
3Aaccordéon	500 €	13	13		accordé
Albas patrimoine	1000 €	12*	12		accordé
Albasdelaine	100 €	12*	12		accordé
Asso Sec. Mairie	100 €	13	13		accordé
Epicerie bio	200 €	13	13		accordé
La chasse	100 €	13	13		accordé
Pompiers Luzech	100 €	13	13		accordé
Pomp. Castelfranc	100 €	13	13		accordé
Le Bilboquet	100 €	13	13		accordé
Croix Rouge	80 €	13	13		accordé
Don du sang	80 €	13	13		accordé
ABC Parent d'élèves	50 €	13	13		accordé
Bleuets de France	80 €	13	13		accordé
FNACA	80 €	13	13		accordé
Voyage scolaire	625 €	13	13		accordé
Rugby Luzech	100 €	13	13		accordé
Rased Puy-l'Evêque	100 €	13	13		accordé
L'ivresse des sens	500 €	12*	12		accordé
Albatros Fighting	100 €	13	13		accordé

* Mme Jacquelin Wegner, présidente de Musique à Albas, ne prend pas part au vote

* Mr Marc Decoudin, président Albas Patrimoine, ne prend pas part au vote

* Mr Christophe Delarge, employé du Château Eugénie, ne prend pas part au vote

*Jolanda Van de Laar, responsable de Albas de laine, ne prend pas part au vote

A l'issue de ces votes, le Conseil Municipal valide la liste annexée au budget 2024.

Budget Service Locations Commerciales 2024

Présentation du projet du budget 2024 du service « locations commerciales »

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	1 342.32 €
Résultat d'exploitation reporté	22 350.68 €
Total de la section fonctionnement	23 692.40 €
Dépenses de la section fonctionnement	23 692.40 €

Investissement :

Recettes solde d'exécution reporté	21 908.43 €
Dépenses de la section investissement	21 908.43 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le budget 2024 du service « Location commerciales » à l'unanimité

Redevance pour les terrasses situées sur le domaine public

Le montant de la redevance était en 2023 de 2 € le m2, Mr le maire propose de porter ce montant à 3 € le m2 pour l'année 2024. Les terrasses occupées par les commerces concernés par cette mesure : La Guinguette, La Promenade du Limau, La Rose et le Réséda, l'association Primeur JC- Bio pour tous, Commerce ambulante de Mme T. Breton et le futur manège de M. Couture.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Electrification hameau de Cénac

Présentation d'un devis complémentaire de la FDEL concernant l'éclairage public pour le hameau de Cénac d'un montant de 4294.45€ correspondant au choix des lampadaires à leds. Installation réalisée ce printemps. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation du devis

Nouveau bail commercial

Le restaurant le Limau change de propriétaire et devient « La Promenade du Limau »

Marc Decoudin nous présente dans le détail le bail commercial établi pour les nouveaux propriétaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation du bail commercial

Chemin Albas-Luzech à Crespiat

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur FABRE Jeams a écrit à la mairie le 8 mars 2024 un courrier dans lequel il demandait la possibilité d'acquérir la partie du chemin séparant Albas de Luzech, longeant les parcelles cadastrées section AH n° 60, 61, 207 et 211 et passant au ras de sa maison.

Monsieur le Maire explique qu'un autre chemin, parallèle à celui-ci, en continuité du « Chemin du facteur » permet de relier la route de Crespiat au chemin délimitant les deux communes, et que, de ce fait la partie du chemin objet de la demande n'est jamais empruntée et ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Dans l'hypothèse où la commune de Luzech donnerait son accord à cette vente, la commune d'Albas n'aurait pas de raison de s'opposer à cette cession.

Monsieur Delarge indique que ce chemin ne pourrait être cédé au-delà de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur Pierre Borredon (située sur Luzech), cette partie du chemin donnant accès à ladite parcelle.

Après divers échanges le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette cession à la condition que tous les frais y afférents soient à la seule charge de l'acquéreur. Cette opération serait menée conjointement avec la commune de Luzech.

Questions diverses :

Mme Yolande Reilhé nous fait part d'une réclamation de Mme Creunier concernant une fuite dans la toiture de l'église (dans la nef, côté Lot) et le grillage protégeant un des vitraux (côté sud) mérite d'être consolidé. Mr le Maire prend acte de ces observations et va mandater les employés municipaux pour remédier à ces désordres.

La séance est levée vers 20h30